



**ASSOCIATION  
DES CONSOMMATEURS  
POUR LA QUALITÉ  
DANS LA CONSTRUCTION**



**écohabitation**

**équiterre**

**union**  
des consommateurs

## MÉMOIRE

### « Pour un test d'infiltrométrie par échantillonnage »

Contribution à la consultation publique sur la révision du  
Code de construction du Québec

A l'attention de M. Michel Beaudoin  
président-directeur général de la Régie du Bâtiment du Québec

Projet de règlement du Code de construction

26 mars 2012

## Mémoire

### « Pour un test d'infiltrométrie par échantillonnage »

Montréal, le 26 mars 2012

Organismes de promotion du bâtiment durable, organismes de défense du consommateur et de l'environnement, nous avons lu avec intérêt le projet de règlement sur l'efficacité énergétique du bâtiment dans la Gazette officielle du Québec datée du 22 février 2012.

Nous sommes persuadés que ce projet gagnerait à être complété par une surveillance en matière d'étanchéité, afin que l'efficacité énergétique des futures maisons neuves soit garantie.

**Nous serions honorés que vous vous penchiez quelques minutes sur notre mémoire**, qui contient des propositions concrètes et peu dispendieuses, facilement applicables par le gouvernement du Québec.

#### NOTRE CONSTAT

**Novoclimat était par définition un programme appelé à devenir une norme.** Il a été souvent cité comme destiné à améliorer les pratiques de l'industrie de la construction, avant de passer à sa généralisation. Nous nous félicitons donc de cette révision du Code de construction.

Mais nous regrettons que le point essentiel de Novoclimat, soit le **test d'infiltrométrie** qui permettrait de détecter le risque de condensation dans les murs, ne soit pas rendu obligatoire.

Cette absence nous paraît remettre en cause la fiabilité de ce futur règlement. Il n'y a pas de véritable efficacité énergétique sans une bonne étanchéité. **Si les murs moisissent, les 25% d'économie d'énergie que doit générer cette nouvelle réglementation pourraient ne pas être atteints !**

Les futurs acheteurs de maisons neuves, qui devraient à partir de cet automne déboursier plusieurs milliers de dollars supplémentaires pour acquérir leur logis, ne doivent pas être spoliés. Comment justifier cette augmentation si la maison n'offre aucune garantie de durabilité et si certains murs finissent par se détériorer au bout d'une dizaine d'années ?

Puisque ce texte est destiné à protéger les acheteurs, alors **protégeons-les véritablement.** Organismes de défense des consommateurs, organismes de défense de l'environnement et de promotion du bâtiment durable, nous souhaitons proposer au gouvernement de mettre en place des mesures visant à rendre ce règlement véritablement efficace.

Nous souhaiterions idéalement que ce test d'infiltrométrie soit rendu obligatoire pour chaque nouvelle maison neuve. Nous croyons qu'une telle mesure générerait à terme plus de profits que de dépenses : nouveaux emplois, économies d'énergie, etc.

Mais nous vous proposons ici une mesure plus modeste et facile à mettre en œuvre pour le gouvernement.

## NOTRE PROPOSITION

Nous proposons la mise en place **d'un test d'infiltrométrie pré-gypse par échantillonnage** concernant 10% des 35 à 40 000 maisons construites chaque année au Québec.

Ce chiffre nous paraît fort raisonnable puisque ce sont précisément 10% des maisons neuves actuelles, en processus de certification Novoclimat, qui font l'objet d'inspections systématiques. On peut imaginer que l'actuelle cohorte d'inspecteurs dévoués aux maisons Novoclimat pourrait prendre en charge l'infiltrométrie de ces 35 000 à 40 000 maisons.

Puisque le gouvernement doit veiller à l'application de ce règlement, ces inspecteurs seraient supervisés par une **autorité indépendante** (RBQ, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques....) qui générerait et financerait ou cofinancerait les tests.

En cas de non-conformité, si le test d'infiltrométrie montrait des insuffisances dans la qualité de la construction, le constructeur se devrait de les corriger. Il serait testé à nouveau lors de ses chantiers suivants, afin d'évaluer ses progrès. On peut imaginer que ces constructeurs en difficulté puissent être épaulés, accompagnés par un formateur, afin que leur pratique s'améliore.

Si les tests étaient en majorité négatifs, cela pourrait justifier une augmentation de l'échantillon (20% des maisons testées au lieu de 10%, par exemple). Le gouvernement démontrerait ainsi sa volonté d'exiger des maisons durables et fiables pour les citoyens québécois.

Nous croyons que **ce système de tests d'infiltrométrie par échantillonnage pourrait bonifier le nouveau règlement**, en lui permettant d'être réellement une généralisation de Novoclimat. Nous croyons également que son instauration serait une preuve du respect de la parole donnée. Les citoyens du Québec doivent pouvoir faire confiance aux nouvelles normes de construction.

## EXEMPLES AU PAYS

Certaines provinces du Canada montrent qu'il est tout à fait réaliste d'augmenter sensiblement les exigences en matière de constructions neuves. La Colombie-Britannique et Vancouver, la Nouvelle-Ecosse, de nombreuses villes en Ontario et au Manitoba, ont fixé des cotes Énergide exigeantes (80 minimum).

Encore faut-il que ces objectifs fassent l'objet de contrôles. Un audit réalisé par la ville de Vancouver montre que **l'absence d'inspections indépendantes réduit fortement l'efficacité énergétique des maisons dites « vertes » (Green Homes Program)**.

Les « Green Homes » de Vancouver doivent en théorie atteindre une cote Énergide de 80 au minimum. L'audit montre que leur cote réelle est en moyenne de 76. C'est bel et bien l'absence de contrôle qui crée cette importante déperdition et qui remet en cause le concept même de « maisons vertes ».

## NOTRE CONCLUSION

Le gouvernement québécois s'honorerait de mettre en œuvre un contrôle visant à améliorer les pratiques des constructeurs, et à protéger ses citoyens d'erreurs qui pourraient avoir l'effet inverse de celui recherché, en augmentant la facture de chauffage au lieu de la réduire.

Nous espérons que notre proposition de **test d'infiltrométrie par échantillonnage**, émanant de groupes soucieux du confort de nos citoyens et de l'avenir énergétique du Québec, saura retenir votre attention.

---

### Les organismes signataires

**ARCHIBIO** tente de contribuer à la recherche, au développement, à l'éducation, à la diffusion et à la promotion de l'habitat humain viable, à la construction écologique. Par habitat écologique nous entendons ce type d'habitat qui favorise la conservation de l'environnement, entendu comme un principe dynamique de préservation, de restauration voire d'amélioration d'une situation environnementale. Il est donc question de favoriser la conservation des ressources, la conservation de l'énergie, la conservation de l'eau, la gestion des rejets, et ceci dans une optique de conservation de la qualité de vie des résidents. Nous intervenons donc aussi bien dans le domaine de la sensibilisation/éducation qu'à la conception des projets de construction et au suivi de leurs réalisations. [www.archibio.qc.ca](http://www.archibio.qc.ca)

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS POUR LA QUALITÉ DANS LA CONSTRUCTION (ACQC)** Regrouper les consommateurs de biens et services dans le domaine de la construction et de la rénovation afin de défendre et de promouvoir leurs intérêts; éduquer et sensibiliser les consommateurs de biens et services dans le domaine de la construction et de la rénovation à propos de leurs droits, obligations et responsabilités; promouvoir, en collaboration avec les différents acteurs de la construction, toute action susceptible d'améliorer la qualité de la construction dans ce domaine. [www.consommateur.qc.ca/acqc](http://www.consommateur.qc.ca/acqc)

**ÉCOHABITATION** est un organisme à but non lucratif qui facilite l'émergence d'habitations saines, économes en ressources et en énergie, abordables, accessibles à tous et caractérisées par leur durabilité. Il réalise sa mission par des activités de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès du grand public, des intervenants du secteur de l'habitation et des décideurs politiques. [www.ecohabitation.com](http://www.ecohabitation.com)

**ÉQUITERRE** s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Par son action, Équiterre veut porter l'attention sur les aspects fondamentaux de la vie. Manger, se transporter, habiter, jardiner et consommer : des besoins vitaux, mais aussi des moyens à la portée de chacun pour agir de façon responsable et changer le monde un geste à la fois. Ce sont les individus et les collectivités qui façonnent leur milieu. Équiterre propose des solutions concrètes par ses projets d'accompagnement, de sensibilisation et de recherche, afin de protéger la santé et l'environnement, de favoriser l'équité et la solidarité entre les citoyens et les peuples. L'organisation intervient également sur la scène publique et auprès des décideurs pour que les lois, règlements, politiques ou pratiques favorisent une société juste et durable. [equiterre.org](http://equiterre.org)

La mission de l'**UNION DES CONSOMMATEURS** est de promouvoir et de défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste. Les interventions de l'Union des consommateurs s'articulent autour des valeurs chères à ses membres soit la solidarité, l'équité et la justice sociale, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des consommateurs aux plans économique, social, politique et environnemental. [uniondesconsommateurs.ca](http://uniondesconsommateurs.ca)

---

### Contact :

**Emmanuelle Walter**, Écohabitation  
514.985.0004 poste 610 // cell. 514.506.1002  
[ewalter@ecohabitation.com](mailto:ewalter@ecohabitation.com)